

---

Présidence : Grèce

## 763ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 4 juin 2009

Ouverture : 10 h 15  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 35  
Clôture : 16 h 30

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a exprimé ses condoléances aux familles des victimes du vol 447 d'Air France.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE SLOVÈNE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
S. E. M. SAMUEL ŽBOGAR

Présidente, Ministre slovène des affaires étrangères (PC.DEL/403/09), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/408/09), Fédération de Russie (PC.DEL/413/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/405/09), Biélorussie

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE,  
S. E. M. GRIGORI KARASSINE

Présidente, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (PC.DEL/404/09), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/409/09), Norvège (PC.DEL/412/09), Canada (PC.DEL/420/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/406/09), Kazakhstan, Azerbaïdjan, Géorgie (annexe)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA  
CONTRIBUTION DE L'OSCE À LA PHASE DE  
MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DE  
L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS

Secrétaire général (SEC.GAL/73/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/410/09), Maroc (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/429/09), Biélorussie (PC.DEL/424/09), Canada (PC.DEL/422/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/407/09), Albanie (PC.DEL/423/09), Saint-Siège (PC.DEL/419/09/Rev.1), Kazakhstan (PC.DEL/426/09), Azerbaïdjan, Espagne (également au nom de la Turquie) (PC.DEL/417/09)

Point 4 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Présidente, Chef du Centre de l'OSCE à Astana (PC.FR/10/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/411/09), Fédération de Russie (PC.DEL/415/09), Norvège (PC.DEL/416/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/414/09), Canada (PC.DEL/421/09), Kazakhstan (PC.DEL/425/09)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 6 de l'ordre du jour :    **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a)    *Fourniture de documents de l'OSCE à la Mission indépendante internationale d'enquête sur le conflit en Géorgie (SEC.GAL/82/09) : Présidente*
- b)    *Annulation de la séance du Conseil permanent prévue le 25 juin 2009 : Présidente*
- c)    *Questions d'organisation liées à la réunion ministérielle informelle prévue à Corfou (Grèce) les 27 et 28 juin 2009 : Présidente*

Point 7 de l'ordre du jour :    **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Directeur du Bureau du Secrétaire général*

Point 8 de l'ordre du jour :    **QUESTIONS DIVERSES**

- a)    *Visite d'ambassadeurs auprès de l'OSCE en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan du 24 mai au 3 juin 2009 : Présidente*
- b)    *Conférence sur la sécurité énergétique prévue à Bratislava les 6 et 7 juillet 2009 : Présidente*
- c)    *Élections législatives prévues en Norvège le 14 septembre 2009 : Norvège (PC.DEL/418/09)*

4.    Prochaine séance :

Jeudi 11 juin 2009 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/763

4 juin 2009

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**763ème séance plénière**

PC Journal No 763, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Vice-Ministre des affaires étrangères,  
Chers collègues,

Je voudrais m'associer aux autres délégations présentes pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Karassine au Conseil permanent aujourd'hui.

Monsieur le Ministre,

L'année dernière, en août 2008, le pays que vous représentez a envahi son voisin. L'assaut mené par la Russie sur deux fronts, son invasion de la Géorgie à travers la région de Tskhinvali et l'Abkhazie par voie terrestre, maritime et aérienne a entraîné l'occupation de deux provinces de la Géorgie. Pour cette opération militaire, il a été recouru à des forces russes conventionnelles, aéroportées et spéciales basées dans le district militaire du Nord-Caucase, ainsi qu'à des troupes aéroportées de Pskov et d'Ivanovo, à des forces navales de la flotte de la mer Noire et à des forces irrégulières, à savoir les milices sud-ossètes et abkhazes et des Cosaques. Des dizaines de milliers de membres des troupes de combat russes, plusieurs milliers de chars et des centaines d'avions ont envahi la Géorgie dans le cadre de cette agression militaire à grande échelle contre un État souverain et un voisin.

Les forces russes et les milices agissant pour leur compte se sont livrées à un nettoyage ethnique et ont commis des crimes contre l'humanité sur le territoire d'un État voisin. Le HCMN, le BIDDH, l'ONU, le Conseil de l'Europe et d'autres institutions internationales reconnues ont décrit et documenté en détail les horreurs de la guerre et des cas manifestes de nettoyage ethnique qui ont conduit au déplacement de plus de 100 000 personnes.

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous rappeler que cette tragédie du XXI<sup>e</sup> siècle en Géorgie a été précédée de près de deux décennies d'une politique délibérée menée par la Fédération de Russie contre l'État géorgien et ses habitants, qui a commencé par deux guerres au début des années 1990, de nouveau dans la région de Tskhinvali et en Abkhazie. Ces guerres sont également allées de pair avec un nettoyage ethnique de grande ampleur, qui a par la suite été reconnu lors des

sommets de l'OSCE de Budapest, de Lisbonne et d'Istanbul. Plus de 300 000 personnes ont été déplacées du fait de cette brutale politique de nettoyage ethnique au début des années 1990.

En août 2008, les efforts internationaux ont permis d'empêcher la Russie de mener à bien son agression sur une plus grande échelle, c'est-à-dire d'occuper la capitale géorgienne, de déposer le Gouvernement géorgien démocratiquement élu et de dévaster l'économie géorgienne. Ce n'est que grâce aux efforts concertés de l'Union européenne et des États-Unis que la Présidence française de l'Union européenne est parvenue à faciliter la conclusion de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Aujourd'hui, la Russie tente de justifier les atrocités susmentionnées. Aujourd'hui, la Russie fait ouvertement fi et demeure clairement en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu du 12 août. Nous avons distribué aujourd'hui un document détaillé, qui est disponible à l'extérieur de la salle de réunion, sur les violations de cet accord par la Russie, et je ne traiterai donc pas de cette question dans les moindres détails. Je me dois cependant de formuler une observation sur l'interprétation faite par M. Karassine du point 5 de l'accord de cessez-le-feu. Cette interprétation « inédite » est tout simplement erronée et représente une nouvelle tentative honteuse de la Russie de miner les efforts internationaux et de se dérober à ses obligations internationales. Il est intéressant de constater que les délégations présentes ici ont exprimé leur indignation face à l'explication fournie par le Ministre Karassine.

Chers collègues,  
Madame la Présidente,

Ce qui nous inquiète en outre c'est le fait que parallèlement au renforcement de sa présence militaire la Russie poursuit ses activités diplomatiques visant à miner les efforts de la communauté internationale pour régler pacifiquement le conflit entre la Géorgie et la Russie. Permettez-moi de vous rappeler que, avant la guerre d'août, la Russie avait de la même façon rejeté et miné « avec succès » tous les efforts de la communauté internationale visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit. Je n'énumérerai pas tout ce qui figure sur cette longue et regrettable liste, mais me contenterai d'insister sur quelques points qui relèvent du domaine de l'OSCE.

Monsieur le Ministre,

Au mépris de la communauté de l'OSCE, la Russie s'est opposée à la poursuite de la Mission de l'OSCE en Géorgie à deux reprises ces sept derniers mois. Le 22 décembre et le 13 mai, les vetos opposés par la Russie ont eu pour effet de mettre fin à la présence de l'OSCE en Géorgie. Les deux propositions, Monsieur le Ministre, étaient le fruit de longues discussions et négociations et bénéficiaient du soutien de la très grande majorité des États participants de cette Organisation. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, votre déclaration a réduit à néant jusqu'au dernier espoir de maintenir les activités de l'OSCE en Géorgie.

Madame la Présidente,

Nous nous sommes habitués aux affrontements avec la Russie au sein de cette Organisation. En 2004, contre la volonté de l'immense majorité des États participants de l'OSCE, la Russie avait opposé son veto à la poursuite de l'opération particulièrement

probante d'observation des frontières en Géorgie. Au cours des années suivantes, la Russie a empêché une augmentation du nombre des observateurs de l'OSCE dans la région de Tskhinvali. Elle a également désapprouvé et rejeté sans ménagement la proposition, à laquelle de nouveau la très grande majorité des États participants étaient favorables, d'établir un poste de contrôle de l'OSCE à Didi Gupta et d'instaurer une surveillance conjointe du tunnel de Roki par la Russie, l'OSCE et la Géorgie. En 2008, à nouveau contre la volonté de la communauté internationale, la Russie a opposé son veto au déploiement d'observateurs supplémentaires de l'OSCE en Ossétie du Sud. Dans le document sur les mesures d'application ultérieures du 8 septembre, que le Président Russe a signé, il était stipulé que les observateurs de l'OSCE devraient continuer de s'acquitter de leurs responsabilités en conformité avec leurs modalités d'affectation et de déploiement du 7 août et, de nouveau, la Fédération de Russie a été la seule dans cette enceinte à s'opposer à l'adoption et à la mise en œuvre des décisions qui auraient eu une incidence positive sur la paix et la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

En rejetant la présence des observateurs de l'OSCE, la Russie a une fois de plus fait la démonstration de son approche négative des principes de transparence et de responsabilité. Toutes ces actions n'ont qu'un seul but, à savoir faire en sorte que la présence militaire russe dans la région de Tskhinvali soit incontrôlée, déséquilibrée et non transparente afin qu'aucune organisation internationale ne constate la légalisation de l'occupation au moyen des instruments abondamment utilisés de la délivrance illégale de passeports, du nettoyage ethnique et du renforcement de la présence militaire.

Monsieur le Ministre,

Votre gouvernement a transformé la région de Tskhinvali et l'Abkhazie en immenses bases militaires. Mais, soyez certain que le moment viendra où le dernier soldat russe quittera les territoires géorgiens occupés, exactement comme vous avez dû quitter la Hongrie, la Tchécoslovaquie et l'Afghanistan. Et, d'ici là, une présence internationale sera sur place pour superviser la façon dont se déroule ce retrait.

Chers collègues,

En décembre 2005, le Conseil ministériel de Ljubljana a adopté la « Déclaration sur la Géorgie », dans laquelle les ministres se sont félicités du plan de paix proposé par la Géorgie pour servir de base au règlement pacifique du conflit et ont soutenu la poursuite de la participation de l'OSCE au processus de règlement du conflit. Je vous ai déjà rappelé comment la Russie a « soutenu » la poursuite de la participation de l'OSCE au processus de règlement du conflit. Monsieur le Ministre, permettez-moi maintenant de vous rappeler, à vous-même et à cette éminente assemblée, que le Ministre Lavrov a participé personnellement aux négociations sur la déclaration en question et qu'il l'a personnellement appuyée. Mais il s'est avéré que la Russie n'a été en mesure de tenir son engagement politique et juridique international que pendant un mois environ. Le 9 janvier 2006, la délégation russe a, ici à Vienne, sur instruction de ce même ministre, distribué une déclaration dans laquelle il était dit ceci : « la Géorgie a proposé de travailler à une sorte de 'projet d'action conjointe' aux fins de la mise en œuvre du plan prétendument déjà existant et approuvé pour un règlement pacifique du conflit. Malheureusement, il n'existe aucun plan de ce genre jusqu'à présent ».

Ce changement d'approche témoigne clairement de la façon dont la Russie s'est efforcée de déstabiliser la situation dans la région de Tskhinvali. À ce désaveu diplomatique ont alors succédé d'autres actions destructrices de la Fédération de Russie qui ont abouti à un rejet répété des propositions de paix, au détachement de personnel militaire et de sécurité russe auprès des gouvernements de fait, à une annexion rampante des deux régions de conflit dans un contexte d'affaiblissement délibéré des formats de négociation existants, à des provocations armées contre des villages, des soldats de la paix et la police de Géorgie, ainsi qu'à une escalade de la rhétorique militaire russe contre la Géorgie. Et tout ce qui précède a abouti à une invasion et à une occupation à grande échelle de territoires géorgiens.

Monsieur le Ministre,

Je me dois de dire que la « contribution » actuelle de la Russie au processus de règlement du conflit ne diffère en rien de celle que je viens d'exposer. Permettez-moi de souligner l'approche négligente de la Russie à l'égard des pourparlers de Genève ainsi que ses tentatives de s'en servir comme d'un moyen d'exercer un chantage sur la communauté internationale dans différentes instances. Monsieur le Ministre, votre départ inadmissible le premier jour de la cinquième série de pourparlers de Genève apporte une nouvelle preuve du rôle obstructionniste que la Russie joue et a joué dans le processus de règlement du conflit. Au cours des six dernières séries de pourparlers, la Russie a quitté les pourparlers à deux reprises et, en une occasion, elle a semblé ne pas être sûre si et quand elle devait poursuivre les discussions. C'est là un bilan vraiment « remarquable » pour un acteur international « responsable ».

Mesdames et Messieurs,

Alors que la communauté internationale tout entière appelait la Russie à respecter et appliquer ses engagements internationaux, le chef de la délégation russe à la cinquième série de pourparlers de Genève a déclaré sans ambiguïté que Moscou ne respectait pas le point 5 de l'accord de cessez-le-feu du 12 août. C'est comme cela que les diplomates de l'Union soviétique ont agi pendant tout le siècle dernier. Il est très fâcheux de voir que la Russie a aussi hérité de cette approche de l'application de ses engagements internationaux.

Madame la Présidente,  
Chers collègues,

Aujourd'hui, nous avons entendu des accusations sans fondement portées contre la Géorgie et la communauté internationale. Le Vice-Ministre russe des affaires étrangères nous a fait la leçon sur la notion de responsabilité en politique internationale. Je ne ferai pas de commentaires sur ces points. Ce que je souhaiterais, c'est appeler votre attention sur ce qui n'a pas été dit aujourd'hui.

Nous n'avons rien entendu au sujet de la façon dont la Russie va appliquer les dispositions de l'accord en six points du 12 août et les mesures d'application ultérieures du 8 septembre. Nous n'avons rien entendu quant à la façon d'instituer, des deux côtés de la frontière administrative, une surveillance internationale appropriée qui constituerait le meilleur moyen d'assurer la transparence et la responsabilisation, le renforcement de la confiance et la non-reprise des hostilités. Nous n'avons rien entendu à propos de la façon dont la Russie peut commencer à coopérer avec l'OSCE et l'UE sur les arrangements en

matière de sécurité et de stabilité en Ossétie du Sud et en Abkhazie et prendre des mesures pour leur rendre la pareille. Nous n'avons entendu aucune observation dans la déclaration relative aux rapports du HCMN et du BIDDH concernant leurs recommandations. Ce que nous avons constaté aujourd'hui c'est que la Russie persiste dans son attitude consistant à feindre d'ignorer et à détourner le regard.

Madame la Présidente,

Bien que M. Karassine n'aime pas qu'on pose des questions comme nous en avons fait manifestement l'expérience lors des pourparlers de Genève, je tiens néanmoins à profiter de cette tribune pour poser certaines questions, étant donné que le Conseil permanent est un instrument qui encourage effectivement ce moyen de communication. Je demanderais au Vice-Ministre de bien vouloir s'exprimer sur ce qui suit :

- Je serais reconnaissant au Vice-Ministre russe des affaires étrangères d'en dire davantage sur l'état de la mise en œuvre de l'accord en six points du 12 août et des mesures d'application ultérieures du 8 septembre ;
- J'aimerais également savoir si une surveillance de l'OSCE est nécessaire dans la région fortement militarisée de Tskhinvali ;
- Quelle est la position de la Russie en ce qui concerne les rapports du HCMN/BIDDH ? Comment devrions-nous procéder pour donner suite à ces rapports et appliquer les recommandations qu'ils contiennent ?

Si le Vice-Ministre des affaires étrangères continue à opter pour le silence à ce stade, je souhaiterais recevoir ultérieurement des réponses par écrit de la délégation russe à Vienne.

Merci.